PROVINCE DE LUXEMBOURG

Commune de Erezée

4ème division (Soy)

Section : B
Lieu-dit : Village de Biron, Rue Terre Telle, Rue des Chênes, Rue des Sapins, Rue des Faisans, Rue des Mésanges, Rue des Pinsons et Rue des Chevreuils

Permis d'urbanisation visant à modifier le permis de lotir délivré par la Commune d'Erezée en 1978 (modifié en 1982, 1999 et 2004)

9b. Occupation projetée : profils des constructions

Date : le 14-01-2025 | Echelle 1/250

Auteur de projet

IMPACT s.p.r.l.
TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE
Rue du Château d'Hamois, 22
6880 BERTRIX
Tél. 061 41 54 54
Fax 061 41 55 07
E-Mail : info@impact-sprl.be
http://www.impact-sprl.be

Pour la s.p.r.l. IMPACT,

Stéphane MOTTIAUX

Légende

- Périmètre du permis d'urbanisation
- Alignement
- Limite extrême des constructions
- Axe de la voirie
- Limite cadastrale
- Nouvelle limite des parcelles
- Servitude de passage
- Voirie en béton
- Voirie asphaltée
- A ——— A' Implantation du profil
- Niveau terrain existant
- 100.00 Profil de la voirie + cote
- D.E. Zone à déblayer éventuellement
- R.E. Zone à remblayer éventuellement

Pente des toitures : 30° < & < 35°

Hauteur sous corniche : 2,70m < h < 3,50m

Remarques:

- Les nouvelles constructions doivent être intégrées dans le relief en minimalisant au maximum les déblais et les remblais. Ils sont tolérés uniquement pour les rampes d'accès (maximum 12%) et dans la zone de construction.

- Profils réalisés sur base des données cadastrales, des données LIDAR et du plan PICC, sans aucun mesurage sur le terrain. Ils sont donnés à titre d'exemple et doivent être adaptés pour tous les lots.











